

Le 4 décembre 2014, vous allez élire vos représentants du personnel au comité technique ministériel du ministère du travail et de l'emploi. **En votant pour la liste présentée par la CGT, premier syndicat du ministère, vous ferez le choix d'une organisation nationale résolument engagée, à vos côtés dans les services, dans les luttes des agents.**

Ces dernières années, la CGT a été de tous les combats, de toutes les grèves. Elle a contribué à gagner la reconnaissance des suicides de nos collègues en accidents de service. Elle s'oppose à la réforme de l'inspection du travail et à la mise en extinction du corps des contrôleurs du travail. Elle dénonce les pressions patronales sur les agents de contrôle. Elle refuse les externalisations et la décentralisation des services de l'emploi et des fonctions support. Elle soutient les revendications des agents du contrôle de la formation professionnelle. Elle ne lâche rien pour améliorer la rémunération des agents de la catégorie C et s'est battue contre la prime de fonction et de résultats (PFR). Elle combat contre les nouvelles méthodes de management et la politique du chiffre qui cassent nos collectifs de travail. Elle intervient contre les discriminations et pour l'égalité. Elle assure la défense individuelle et collective des agents.



La CGT a aussi agi contre la réforme des retraites de 2013, contre le blocage de nos salaires, contre toutes les attaques contre le service public et le code du travail – notamment la loi dite de « sécurisation de l'emploi » de juin 2013. Elle s'est impliquée dans la défense des travailleurs sans-papier.

Le code du travail, les protections juridiques et sociales des salariés et des chômeurs sont aujourd'hui dans le collimateur du gouvernement Hollande-Valls, dans la lignée de Sarkozy-Fillon. Avec le « pacte de responsabilité », des milliards vont être distribués au patronat, tandis que les budgets et les effectifs des services publics sont revus à la baisse.

Le « Ministère fort » est la déclinaison, pour nos services, de cette politique d'austérité et de démolition de nos acquis que la CGT combat. Il entraîne une profonde transformation des missions (atteintes à l'indépendance et aux capacités d'accueil et de contrôle de l'inspection du travail ; orientation des services de l'emploi vers le « développement économique »). Il accélère les suppressions de postes. Il dégrade le service public et les conditions d'accueil. Il nuit à nos conditions de travail et à notre santé.

Pour arrêter ces réformes, notre intervention est indispensable ! Sans relâche, la CGT cherchera à unir autour de revendications offensives pour la défense du service public, du code du travail, du statut, des rémunérations ou des conditions de travail. Elle défendra les agents contre les sanctions et la répression, à l'heure où le ministère durcit le ton.

Les élus de la CGT s'engagent, dans les instances, à se faire les porte-voix de la résistance des agents contre l'austérité, et à porter leurs exigences pour la défense de nos acquis et pour obtenir des moyens pour nos missions. Non par conviction que le « dialogue social » – sur lequel le ministère s'assoit – permettra de les satisfaire, mais pour aider à la poursuite de nos actions et pour faire face aux attaques qui s'annoncent (150 postes supprimés en 2015, fusion des régions à travers la réforme territoriale de l'Etat, décentralisation, nouvelle « revue des missions »...).

Pourquoi vote-t-on ?

Le **comité technique ministériel (CTM)** est l'instance nationale de représentation du personnel auprès du ministre.

Il doit donner son avis sur les questions et projets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services : missions, méthodes de travail, règles statutaires, déroulement de carrière, primes, formation, égalité professionnelle et lutte contre les discriminations, insertion professionnelle des personnes handicapées, action sociale... Il est informé des conséquences sur l'emploi des décisions budgétaires.

Le résultat du scrutin au CTM fixera également la composition du **comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail ministériel (CHSCTM)**, chargé de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents, à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention des risques professionnels. Il doit être consulté sur les projets modifiant les conditions de travail ou ayant des incidences sur la santé et la sécurité.

Avec les élus CGT, le ministre aura des interlocuteurs combatifs portant des revendications offensives sur tous les aspects intéressant votre vie au travail.

Le vote déterminera enfin la représentativité des organisations syndicales, au niveau du ministère et, par agrégation, de la fonction publique. Les syndicats qui rassembleront au moins 50% des voix pourront signer des accords et/ou exercer un droit d'opposition.

Plus la CGT aura de voix, et moins le ministre pourra signer d'accords au rabais avec les syndicats accompagnant ses réformes et la casse du service public.



Voter CGT, c'est voter pour des militants présents et actifs dans les services

Choisir entre différents syndicats qui présentent des listes, c'est aussi choisir une organisation qui a les moyens militants de défendre au quotidien les agents et les missions.

La diffusion de courriers électroniques ne peut suffire à se battre sur nos revendications et ne remplacera jamais l'action de terrain.

Voter CGT, c'est voter pour des collègues visibles, présents dans les services, disponibles, tenaces, qui rendent compte de leurs mandats, vers lesquels vous pouvez vous tourner pour un conseil, une demande, une défense individuelle ou collective.

Influer sur les décisions, ou les mettre en échec, rend bien sûr nécessaire des représentants connaissant les dossiers, mais surtout des militants syndicaux en contact avec vous au quotidien.

Des collègues qui pourront faire remonter vos préoccupations, vos questions et vos revendications, et qui chercheront à s'appuyer sur votre mobilisation. C'est ce que la CGT a fait à de nombreuses reprises ces dernières années, localement et nationalement.

La CGT est ce syndicat de proximité, qui dispose de militants dans toutes les régions. Le lien entre toutes les sections locales de la CGT, assuré nationalement, permet la mise en commun des expériences et des problèmes locaux et une meilleure prise en compte de nos intérêts individuels et collectifs.

En confirmant la première place de la CGT, vous montrerez votre détermination à obtenir l'arrêt des réformes néfastes. Vous renforcerez également un syndicat de transformation sociale qui résiste, agit, propose !

Ce que vos élus CGT défendront...

- ★ le refus des surcharges de travail
- ★ une vraie démarche de prévention et de protection de la santé
- ★ le maintien du corps des contrôleurs du travail
- ★ un plan massif de passage de B en A et de C en B
- ★ le maintien et la revalorisation des emplois de catégorie C, de vraies formations pour les agents de catégorie C
- ★ une inspection du travail au service des salariés, organisée en sections territoriales et généralistes définies réglementairement, l'arrêt des pressions sur les agents, non aux pools de secrétariat !
- ★ le maintien de services de renseignements gratuits et de proximité, l'arrêt de l'ODR
- ★ des missions de l'emploi tournées vers les chômeurs et précaires, et non la satisfaction des besoins du patronat
- ★ le rattachement des SRC aux Pôles T et l'indépendance des agents de contrôle
- ★ la titularisation de tous les agents contractuels
- ★ une vraie politique pour l'égalité professionnelle, notamment l'aménagement des postes des agents à temps partiels, qui sont à 90% des femmes
- ★ l'arrêt des entretiens professionnels
- ★ l'intégration des primes au traitement de base et l'abrogation de la prime IIFE, la revalorisation des grilles indiciaires, 300 euros tout de suite pour les agents de catégorie C
- ★ l'arrêt des suppressions de postes et le doublement des effectifs
- ★ l'arrêt des réorganisations et des externalisations
- ★ la défense des garanties statutaires
- ★ l'arrêt des sanctions et de la répression des actions revendicatives, retrait de la plainte !
- ★ l'ouverture de négociations sur les revendications issues des assises de novembre 2012



Les candidats CGT au CTM

1. Anthony Smith (UT 51)
2. Martine Corneloup (UT 07)
3. Ian-Patrick Dufour-Gruenais (UT 69)
4. Charlotte Doiteau (UT 31)
5. Christiane Bataillard (UR 69)
6. Sylvie Denoyer (UT 75)
7. Lydie Vinck (DARES)
8. Thierry Lestrade (DGEFP)
9. Nicolas Chamot (UT 78)
10. Julien Boeldieu (UT 75)
11. Mathieu Le Tallec (UT 67)
12. Véronique Lajus (UT 47)
13. Fabien Haud (UT 44)
14. Sylviane Agostinis (UT 2A)
15. Françoise Querite (DGT)
16. Paulo Pinto (DGT)
17. Sandrine Drouin (UT 51)
18. Charlotte Coo (UT 62)
19. Christian Brochard (UT 49)
20. Catherine Clerc (UT 44)
21. Antoine Brebion (UT 63)
22. Patricia Lavignasse (UT 33)
23. Sandra Bernard (DARES)
24. Martine Rafflin (DGT)
25. Guillaume Marchand (UT 72)
26. Gerald Le Corre (UT 76)
27. Martine Richert (UT 91)
28. Julie Court (UT 95)
29. Simon Picou (UT 93)
30. Maria Teresa Pignoni (DARES)



7 bonnes raisons de voter CGT

1. La CGT est implantée dans les entreprises privées, dans les administrations, dans les collectivités locales, dans les établissements de service public. Elle est dotée d'unions interprofessionnelles permettant la mise en commun des expériences et des intérêts des salariés du public, salariés du privé, chômeurs, retraités, jeunes travailleurs...

2. La CGT s'adresse à tous les agents, quels que soient la catégorie et le statut. Dans ce cadre, elle défend les personnels les plus fragilisés par la précarité et les suppressions de postes (les collègues de catégorie C en particulier) tout en développant la solidarité de tous.

3. La CGT assure devant l'administration la défense individuelle des agents et l'exercice de leurs droits statutaires, qu'ils soient syndiqués ou non.

4. La CGT recherche l'unité avec les autres syndicats pour permettre l'action du plus grand nombre d'agents sur des revendications offensives.

5. La CGT ne limite pas son action aux déclarations dans les instances mais mobilise, informe, rend compte et défend les agents sur le terrain.

6. La CGT permet aux agents, à travers l'organisation d'assemblées générales dans les services, de s'exprimer et de décider démocratiquement de leurs actions.

7. La CGT cherche à faire converger nos luttes et celles d'autres salariés, pour un mouvement d'ensemble des travailleurs contre la politique du gouvernement, comme en 1995 pour la sécurité sociale, en 2006 contre le CPE ou en 2010 et 2013 pour nos retraites.



Le 4 décembre 2014, VOTEZ CGT!

3



Comité technique ministériel - CTM

1